

et ce m'a été un plaisir aussi goûté que rare, de me trouver, cette fois, presque d'accord avec lui. Ce m'en est un autre de pouvoir lui montrer réalisé ici ce qu'il cherche ailleurs, et qu'il attend peut-être vainement de l'avenir... On se rappelle que, dans son discours de l'an dernier, pour l'inauguration de la nouvelle Sorbonne, le ministre a donné " l'assurance formelle que la constitution universitaire ne serait pas refusée, avec tout ce qu'elle comporte, aux mieux faisantes et mieux agissantes des facultés." A ce titre, ne serions-nous pas du moins admis à concourir? On rappelle encore, à l'appui, " que la loi de 1875 avait accordé, aux Facultés libres, le droit de prendre le nom d'Universités, à la seule condition qu'elles fussent trois ensemble." Est-ce parce que nous en comptons cinq que ce nom nous est ravi, et n'est-il pas temps enfin de nous le rendre? Est-ce parce que, dans ce mouvement, nous avons depuis longtemps devancé nos émules, que le prix de la course nous serait refusé?

" Une dernière page me rassure, lorsque j'y lis ces lignes : " L'Etat, de son côté, donnera à ces Universités la personnalité civile, " comme l'ont déjà les Facultés, en les laissant maîtresses de leurs biens, en leur permettant de recevoir de toute main, en leur donnant la pleine indépendance scientifique, et tout ce qu'elle a de franchises administratives, et en les laissant, à leur gré, avec des traits communs à toutes, prendre des physionomies propres, " en rapport avec les coins de la France où elles seront placées."

" Quand je lis ces lignes libérales, je ne puis pas croire, messieurs, qu', sur cette terre et dans ce temps d'égalité, il puisse y avoir deux poids et deux mesures, non plus que des principes si larges engendrent pour nous de si étroites conséquences. Mais je crois que la logique finit toujours par avoir raison, et je me confie en la justice de mon pays."

* * *

On signale un fait assez rare au point de vue religieux, savoir un appel des Grecs au Saint-Siège, à la suite de difficultés survenues entre le gouvernement ottoman et le patriarche grec de Constantinople : celui-ci a fait fermer toutes les églises ; le patriarche et les évêques schismatiques se sont adressés à la fois au Czar de Russie et au Pape. Tout s'est arrangé, et les églises sont réouvertes. Mais on constate facilement, la gêne dans laquelle se trouve le clergé grec-schismatique : il ne retrouvera une véritable liberté qu'en se réunissant de nouveau au centre incontestable de la vie chrétienne, c'est-à-dire au Siège de Pierre.

Malgré les bruits contraires, le protectorat français restera incontesté sur les établissements religieux en Orient.

* * *

Le cardinal Lavigerie, archevêque d'Alger, a prononcé récemment, dans un banquet, un discours qui fait l'objet de nombreux commentaires. L'*Univers* croit que cet acte serait grave " si nos gouvernements étaient des hommes d'Etat, mais tous, sous de